

La Sidra

DE LA SEMAINE



TAZRYA - METSORA

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Tazrya

La Paracha continue la discussion concernant les lois de Toumea veTahara, les lois d'impureté et de pureté spirituelles, qui incluent l'immersion dans un Mikvé (bassin d'eau naturelle) et les offrandes dans le Saint Temple. Tous les bébés garçons doivent être circoncis le huitième jour de leur vie.

Tsaraat (que l'on traduit parfois, de façon erronée, par « lèpre ») est une plaie surnaturelle qui peut également infecter les vêtements. Si des tâches roses ou blanches apparaissent sur la peau d'une personne (rouge foncé ou vert sur les vêtements), on convoque un Cohen. S'appuyant sur différents signes, comme l'augmentation de la surface de la zone infectée, il lui imposera une mise en quarantaine de sept jours, en le proclamant impur ou bien en attente de décision. Après ces sept jours, le Cohen déclarera s'il est Tamé (impur) ou Tahor (pur) et/ou si l'isolement est prolongé ou terminé. La personne affligée de la Tsaraat doit résider seule, à l'extérieur du campement (ou de la ville) jusqu'à sa guérison. La partie infectée d'un vêtement est enlevée. Si la Tsaraat s'étend ou réapparaît, tout l'habit doit être brûlé.

Metsora

Cette Paracha débute en détaillant la façon dont le Metsora guéri est purifié par le Cohen qui entreprend une procédure impliquant deux oiseaux, de l'eau de source, un fil écarlate et un bouquet d'hysopes.

Une maison peut également être infectée par la Tsaraat. Cela se manifeste par l'apparition de taches rouge foncé ou vert sur ses murs. Dans un processus qui ne dure pas moins de dix-neuf jours, un Cohen détermine si la maison peut être purifiée ou si elle doit être démolie.

L'impureté rituelle peut également provenir d'écoulements chez l'homme et chez la femme qui nécessitent une purification par l'immersion dans un Mikvé.

Tazrya

La circoncision : toujours un acte saint

Cette Paracha commence par la déclaration : « Quand une femme conçoit et donne naissance à un garçon, le huitième jour, l'enfant sera circoncis (Mila). » Cela ne peut se produire que si l'enfant est en bonne santé ; s'il n'est pas tout à fait bien, la Mila (le rituel de la circoncision) est retardée jusqu'au moment où il est totalement guéri.

Le Rambam (Maïmonide) explique pourquoi seul un enfant en bonne santé est circoncis : « Une menace pour la vie met tout le reste de côté. Il est possible de cir-

Suite en page 2

Edito

En avant !

C'est clair : dire une bénédiction sur le temps, c'est aussi le sanctifier. C'est ce que nous faisons – et cela a été abondamment dit – avec le décompte des jours pendant la période de l'Omer, entre les fêtes de Pessa'h et de Chavouot. Il existe pourtant ici une autre idée, à la fois simple et précieuse : celle du progrès. Car il convient de replacer les choses dans leur contexte. Lorsque les Hébreux quittèrent l'Egypte, libérés par D.ieu de la servitude, ils se trouvaient alors au plus bas degré de l'impureté. Certes, ils étaient à présent des hommes libres mais efface-t-on en un instant les effets de siècles de soumission à la dépravation dominante ? Pourtant, le temps pressait. Les Hébreux savaient que leur libération n'était pas un aboutissement, comme la réalisation attendue d'un rêve ancien. Ils savaient qu'elle n'était que le début d'un voyage qui allait les mener à leur rendez-vous avec D.ieu, au Don de la Torah. Pour passer ainsi du plus bas au plus haut des degrés, ils n'avaient que sept semaines – si peu de temps pour une œuvre si grande. Ils n'hésitèrent pas et avancèrent dans l'espace et dans le temps, matériellement et spirituellement.

Nous vivons à présent la même expérience. Nous avançons après la fête de Pessa'h vers celle de Chavouot – de sortie d'Egypte en Don de la Torah. Et notre effort s'exprime dans les mêmes termes que pour nos ancêtres. Nous avons bien peu de temps pour parvenir à ce degré ultime qui permettra la rencontre renouvelée avec D.ieu. Alors, à notre tour, il nous faut croire au progrès. Il nous faut croire qu'au-delà de tous les obstacles, l'avancée véritable est toujours possible et que rien ne peut jamais nous entraver. Et ce n'est pas d'un simple acte de foi qu'il s'agit. Croire sincèrement que les choses peuvent changer est en soi une manière de changement. Croire profondément que chacun peut s'améliorer est en soi un chemin d'amélioration.

Le Créateur a fait à Ses créatures – aux hommes, couronnement de Sa création – un cadeau prodigieux. Il leur a donné la capacité de modifier eux-mêmes et ce qui les entoure. Il leur a donné un sens des choses qui leur permet de considérer le monde et d'y reconnaître ce qu'ils peuvent lui apporter. Il leur a accordé la faculté de ne pas être liés par leur nature et ainsi condamnés à répéter toujours les mêmes comportements. En un temps de morosité et parfois de quasi désespérance, l'idée est précieuse : tout est donc possible, pour le meilleur. Le progrès : une idée neuve.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT TAZRYA - METSORA

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 20h 26
Sortie : 21h 37

Bordeaux 20.30
Grenoble 20.06
Lille 20.26
Lyon 20.10

Marseille 20.04
Montpellier 20.11
Nancy 20.10
Nantes 20.38

Nice 19.57
Rouen 20.32
Strasbourg 20.04
Toulouse 20.20

A partir du dimanche 11 avril 2021 Pose des Téléphones : 6h 02 Heure limite du Chema : 10h 29 Fin Kidouch Levana : mardi 27 avril à 1h 45mn Roch 'Hodech Iyar : lundi 12 et mardi 13 avril 2021

concire plus tard mais il est impossible de faire revenir une âme juive (dans son corps après qu'elle l'a quitté). »

L'expression du Rambam : « il est possible » indique qu'il donne deux raisons : « Une menace pour la vie met tout le reste de côté » signifie que même si la Mitsva de la Mila ne peut jamais être accomplie parce qu'elle présente « une menace pour la vie », il faut y renoncer pour toujours puisque « une menace pour la vie met tout le reste de côté. »

La seconde raison : « il est possible de circoncire plus tard » suggère que lorsque la Mila est reculée à cause d'un problème de santé, rien n'est vraiment perdu. Nous comprenons donc qu'accomplir la Mitsva de la Mila à une date ultérieure élève également les jours qui précèdent à tel point que rétrospectivement, cela est équivalent à la circoncision au huitième jour.

Comment une action peut-elle ainsi affecter le passé ?

Il nous faut également élucider ce qui suit : à la conclusion de la seconde raison de « il est possible de circoncire plus tard », le Rambam ajoute : « mais il est impossible de faire revenir une âme juive. » Il semblerait que ces mots aient une relation plus proche avec la première raison, « une menace pour la vie met tout le reste côté ».

La 'Hassidout explique que la Mila permet de faire descendre une Lumière divine bien plus élevée que celle obtenue par le service de l'homme seul. Cette illumination reflète « un réveil d'En Haut ». Tant que l'homme n'est pas circoncis, son statut agit comme une barrière à cette lumière. La Mila repousse cette barrière.

La même chose est vraie concernant « l'entrée de l'âme sainte » accomplie grâce à la circoncision : ce rituel révèle un niveau de l'âme qui transcende l'intellect. Et cela non plus ne peut se réaliser par le seul service de l'homme. Cela constitue une partie essentielle de chaque homme juif et se révèle précisément par l'accomplissement de la Mila.

Puisque la circoncision ne fait que rendre visible un état spirituel qui existait au préalable, elle peut également affecter le passé. Si la Mila n'est jamais accomplie, cet état spirituel reste caché. Mais une fois l'enfant circoncis, elle influence également le passé.

C'est ainsi que le Rambam statue : « mais il est impossible de faire revenir une âme juive », après avoir avancé les deux raisons, pour pouvoir expliquer comment une Mila accomplie « plus tard » est considérée comme si elle avait été faite à temps.

La relation du Juif avec D.ieu transcende toutes les limites et elle est toujours entière. « Il est impossible de faire revenir une âme juive » signifie donc que le lien avec D.ieu ne « revient » jamais, puisqu'il qu'il n'est jamais brisé.

Ainsi, ce qui est requis est de révéler ce lien. Cela s'accomplit par la Mila, même « plus tard », car même alors, son effet est le même que celui d'une Mila réalisée au moment adéquat.

Metsora

Une leçon de repentance

Metsora commence par le statut : « Telle sera la loi du Metsora : il sera conduit au Cohen, le prêtre. » Le verset poursuit : « Le Cohen sortira du campement » et examinera le Metsora.

Puisqu'il était impossible que le Metsora vienne chez le Cohen, (car tant qu'il n'était pas déclaré guéri de la Tsaraat, il n'avait pas le droit de pénétrer dans le campement juif), comment comprendre le verset : « il sera conduit au Cohen » ? Cette phrase semble impliquer soit qu'on l'y conduit de force, soit que sa présence devant le Cohen est inévitable.

L'affection de cette maladie de Tsaraat était une punition pour avoir proféré du Lachone Hara, de la médisance et des calomnies. L'un des aspects de cette punition impliquait que le Metsora devait s'asseoir seul, à l'extérieur du campement.

La Guemara explique que puisque les commérages du Metsora avaient provoqué une séparation entre deux personnes, il était puni en étant séparé des autres.

Dans un sens plus spirituel, susciter des séparations et des querelles consiste à s'opposer à la Sainteté dont l'une des caractéristiques est l'unité. C'est la raison pour laquelle le Metsora était banni de toutes les parties du campement, ses actions étant absolument opposées à la Sainteté.

Cependant, même celui qui a fait preuve d'un comportement si odieux finira par se repentir car « D.ieu conçoit des moyens pour que même celui qui a été banni ne

soit pas éternellement réprouvé ».

Le début de notre Paracha nous assure donc que même un individu affligé de Tsaraat finira par « être conduit au Cohen », il se repentira et reviendra à la Sainteté.

Et cela est vrai même pour la personne qui n'a absolument aucun désir de se repentir, car D.ieu désire sa repentance. C'est la raison pour laquelle le verset déclare : « il sera conduit au Cohen » et ajoute « le Cohen sortira du campement ».

Le premier pas pour parvenir à la repentance, pour celui qui n'en a aucun désir, vient du fait que c'est un désir de D.ieu.

Le verset évoque ce premier pas en déclarant : « il sera conduit au Cohen », ce qui signifie que la personne est transportée de l'endroit où elle se trouve et est conduite de force à une situation qu'elle n'aurait pas choisie d'elle-même. Autrement dit, la repentance lui est imposée d'En-Haut.

Par la suite, à la seconde étape, « le Cohen sort du campement ». Cela veut dire que le besoin de la repentance doit être gravé dans l'état d'esprit du Metsora, pour qu'il s'y prête de son plein gré.

En outre, quand la purification du Metsora, c'est-à-dire son acte de repentance, se produit à l'endroit même où il se trouve, en dehors des limites de la Sainteté, alors ses erreurs elles-mêmes sont transformées en mérites.

Cela suscite une élévation de la personne à un tel niveau de sainteté qu'il est inaccessible aux individus qui n'ont jamais été bannis « à l'extérieur du campement. »

 **Pharmacie** 

Quai du Mont Blanc

Fermée Chabbat et jours de fête

Messody Moyal

Pharmacienne responsable

19, quai du Mont Blanc
1201 Genève - Suisse

Tél : **004 122 731 90 85**
Fax : **004 122 732 47 15**

Extrait du Séfer Hamitsvot (Maïmonide)

*Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif*

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 11 AVRIL – 29 NISSAN

Mitsva positive n° 245: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de l'achat et de la vente: c'est-à-dire de quelle manière se pratiquent une acquisition et une vente entre les vendeurs et les acheteurs.

• LUNDI 12 AVRIL – 30 NISSAN

• MARDI 13 AVRIL – 1^{er} IYAR

• MERCREDI 14 AVRIL – 2 IYAR

• JEUDI 15 AVRIL – 3 IYAR

Mitsva positive n° 236: Il s'agit du commandement qui

nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de celui qui blesse son prochain.

• VENDREDI 16 AVRIL – 4 IYAR

• SAMEDI 17 AVRIL – 5 IYAR

Mitsva positive n° 245: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de l'achat et de la vente: c'est-à-dire de quelle manière se pratiquent une acquisition et une vente entre les vendeurs et les acheteurs.

LE SAUVEUR ÉTAIT LE MOHEL...

Deux émissaires entrèrent avec précipitation dans la maison de Rav Morde'haï Weizel-Rosenblatt, le vénéré rabbin de la ville d'Ochmina en Lituanie. Leurs vêtements couverts de poussière, leurs chaussures boueuses et la sueur qui coulait sur leurs visages attestaient qu'ils avaient tout mis en œuvre pour arriver très rapidement.

- D'où venez-vous ? demanda le Rav, au visage bienveillant mais étonné.

Tous deux murmurèrent le nom de leur village, très loin en Russie et expliquèrent sans cacher leurs larmes :

- Nous sommes victimes d'une fausse accusation de meurtre rituel ! Trente-six Juifs ont été arrêtés et devront répondre d'un crime qu'ils n'ont pas commis ! Un enfant chrétien a été tué et la populace prétend que ce sont les Juifs qui avaient besoin de son sang pour l'incorporer aux Matsot de Pessa'h ! Si ces Juifs sont condamnés, cela entraînera un pogrome terrible contre toute la communauté ! Les journaux locaux sont déjà remplis de sous-entendus et attisent la haine...

Le Rav se contenta d'un geste de la main, comme pour annuler toute l'histoire :

- Il n'y aura pas de pogrome, les accusés seront retrouvés et châtiés comme ils le méritent ! Les deux émissaires se sentirent immédiatement rassurés par la tranquille assurance du Rav, le remercièrent profusément et reprirent la route pour rapporter au plus vite la promesse du Rav aux membres de leur communauté.

A peine étaient-ils sortis qu'un jeune homme, Youdel Ostrowsky frappa à la porte du Rav : le malheureux venait de recevoir une convocation pour être enrôlé dans l'armée du Tsar. Il supplia le Rav de lui donner un moyen miraculeux d'échapper à cette redoutable perspective

mais le Tsadik déclara :

- Tu ne seras pas exempté de la conscription !

Youdel faillit s'évanouir : les conditions du service militaire étaient cruelles, surtout pour un Juif qui serait persécuté par ses supérieurs et ses camarades. Les yeux remplis de larmes, il entendit encore le Rav ajouter :

- Mais avant de te présenter aux autorités militaires, tu devras t'exercer au noble métier de Mohel auprès de deux experts en la matière, Rav Abba Lasker et Rav Hirshele !

Youdel n'avait pas encore digéré l'étendue de son malheur et, en plus, le Rav lui demandait de mettre à profit les semaines qui restaient jusqu'à son incorporation pour apprendre les lois et la pratique de la circoncision ! Mais pourquoi ? En bon 'Hassid, Youdel n'eut même pas l'idée de poser une telle question : le Rabbi avait parlé, on écoutait sa parole, un point c'est tout ! Il se mit immédiatement à l'œuvre et étudia attentivement aussi bien les lois théoriques que la pratique.

Quand il se présenta devant la commission chargée de l'incorporer, on lui remit son uniforme puis on l'envoya dans la ville de garnison. Youdel réfléchit : « Je me dirige vers l'inconnu. Certainement, je vais souffrir de la faim car je tiens à respecter les lois de la cachérouit : je vais prendre au moins une dernière fois un bon repas dans un restaurant cachère ! ». Puis, après ce dernier repas digne de ce nom, il se rendit vers la base et chercha le colonel chargé des nouvelles recrues.

- Ostrowsky ! Pourquoi êtes-vous en retard ? hurla le colonel puis il se radoucit : Bon, au moins vous êtes là. Le général est venu tout à l'heure et a demandé si le soldat juif était déjà arrivé...

Abasourdi, Youdel fut conduit auprès du général : certainement celui-ci allait le rudoyer... Mais d'emblée, dès que la porte fut fermée derrière eux, le général lui demanda :

- J'ai entendu que tu es Mohel...

- C'est exact, répondit Youdel de plus en plus surpris.

- Voilà, écoute bien : Ma femme est juive et a donné naissance à un fils. Ces derniers jours, elle se réveille le matin toute tremblante : elle rêve chaque nuit d'un vieux Juif à la barbe blanche qui lui ordonne de faire circoncire son fils et elle a exigé que je lui trouve un Mohel au plus vite ! Je lui ai promis de chercher autour de moi tout en me moquant intérieurement de cette étrange requête d'un autre temps. Mais hier, après mon travail, je suis rentré chez moi et j'ai aperçu un vieux Juif à la barbe blanche dans ma maison... Je lui ai demandé pourquoi il harcelait ma femme et il répondit d'un ton ferme : « Je veux que son fils soit circoncis ! ». De plus en plus étonné, j'expliquais qu'il m'était impossible de trouver un Mohel dans cette ville de garnison et il répliqua : « Parmi les nouvelles recrues, il y a un Juif, Ostrowsky, qui est Mohel ! ». J'étais fatigué et énervé,

j'avais l'habitude de donner des ordres et non d'en recevoir : j'ai pris mon pistolet, je l'ai pointé sur lui mais la silhouette a tout simplement disparu ! J'ai compris qu'il se passait quelque chose d'anormal, j'ai pris peur et je suis retourné immédiatement à la base pour vérifier qu'il y avait bien un certain Ostrowsky qui était Mohel. Assez parlé, suis-moi !

Youdel suivit le général, examina l'enfant et procéda à la Brit Mila puis rendit l'enfant à sa mère.

Alors qu'il attendait quelques instants pour s'assurer qu'il n'y avait pas de complications, il aperçut sur une table un journal qui traînait : le gros titre évoquait sans ambiguïté le « crime odieux » perpétré sûrement par des Juifs pour la cuisson de leurs Matsot. Ceci lui fit monter les larmes aux yeux et, dès le retour du général, Youdel lui démontra l'absurdité de ce mensonge : « Demandez à votre femme juive si jamais elle a observé la cuisson des Matsot dans la maison de ses parents, elle confirmera que celles-ci ne contiennent que de la farine et de l'eau ! ».

Puis, s'adressant à la jeune mère, Youdel insista : « Comment pouvez-vous rester insensible au sort de nos coreligionnaires ? Vous savez bien combien cette accusation est mensongère mais porteuse de terribles risques de pogrome ! ». L'âme juive de cette femme fut ébranlée. Elle pressa son mari d'intervenir dans le procès et de faire jouer toutes ses relations et le poids de son autorité. Il s'impliqua effectivement dans l'enquête, se rendit en personne au tribunal, réfuta les arguments du procureur, décontenancé par cette plaidoirie inattendue et bien argumentée. Finalement, les Juifs furent acquittés et on retrouva le coupable qui n'était autre que le serviteur du prête local.

Inutile de préciser qu'à la suite de ces péripéties, le général veilla à s'occuper personnellement du bien-être de Youdel qui n'eut pas à souffrir des conditions de son service militaire.

Alors pourquoi demander pourquoi ?

Aderet Morde'haï - Levi Shaikevitz

Si'hat Hachavoua N° 1765

Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES

DE MACHIA'H

PLUS QUE LE GAN EDEN

Lorsque le Machia'h viendra, tous les Justes, les patriarches et Moïse descendront de « l'endroit » sublime où ils se trouvent : le plus haut degré du Gan Eden. Ils viendront dans ce monde-ci, se revêtiront de corps matériels et ressusciteront. Quelle est la raison d'un tel processus pour des hommes déjà parvenus au niveau spirituel le plus élevé ?

C'est qu'à ce moment la Révélation divine dans ce monde sera encore plus supérieure à tout ce qui existe au plus haut du Gan Eden car « l'aboutissement de l'œuvre est dans la pensée (Divine) primordiale ».

(D'après Likoutei Torah Bamidbar p.49a) H.N.



AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

LE NUMERO

Service
Porte à Porte

1 - 8 €
sur présentation
de la Sidra

DE LA COMMUNAUTÉ

32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais
A 3MN DE LA PORTE DE PANTIN

Prise de RDV : Feivel Basanger
01 41 83 19 23 / 06 21 65 58 71

La Hala'ha DE LA SEMAINE

**POURQUOI LIT-ON UN CHAPITRE DE PIRKÉ AVOT,
LES « MAXIMES DE NOS PÈRES »,
CHAQUE SAMEDI APRÈS-MIDI,
ENTRE PESSA'H ET CHAVOUOT ?**

Entre Pessa'h et Chavouot, nous nous préparons à revivre le don de la Torah au mont Sinaï. Pirké Avot est un traité talmudique qui contient des recommandations éthiques et morales. En lisant un chapitre par Chabbat, nous pouvons raffiner notre personnalité et notre comportement, de façon à mériter de recevoir la Torah.

Dans de nombreuses communautés, on continue la lecture de ces six chapitres tout au long de l'été jusqu'au Chabbat qui précède Roch Hachana. En effet, durant l'été, certains ont tendance à se montrer moins stricts dans leur observance des Mitsvot : il convient donc de se renforcer spirituellement pour éviter tout relâchement.

F.L.

LEADER CASH LEVALLOIS

Au service de la communauté

81 rue Jules Guesde – 92300 Levallois
01 47 37 52 68

- Livraison gratuite (voir conditions)
- 2 parkings gratuits (< 30 min.) à proximité
- Un large choix de produits et des prix très attractifs
- Grande surface de plus de 600 M²

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

NOUVEAU !!
Fromage et
Charcuterie
à la coupe



NOUVEAU !! LEADER CASH GAGNY

Le supermarché Cacher des familles du 93

- Un très large choix de produits cachers et du quotidien
- Prix attractifs, défaits toute concurrence
- 30 minutes de stationnement offertes à proximité*
- * Ticket gratuit à l'horodateur les 30 premières min. / gratuit entre 12h et 14h
- Places de stationnement disponibles devant le magasin
- Service livraison - Equipe chaleureuse et dynamique

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat
71, Avenue Henri Barbusse - 93220 Gagny

LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19^e

82 rue Petit – 75019 Paris

600 m²
au service
de la
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat



GLATT CACHER LAMEHADRINE

Traiteur • Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris

06 51 42 24 47



RIMON SCHOOL

AU SERVICE DE VOTRE ETABLISSEMENT SCOLAIRE

CONTACT@SO-SACS.COM
06 50 39 19 58

EMBALLAGES - VAISSELLE JETABLE / RÉUTILISABLE & BIODEGRADABLE - HYGIÈNES

SNS SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique
- Portail & Porte de garage

NOUVEAU !!!

GARAGE DIRECT AUTO

07 62 00 60 99

Franchise offerte (voir conditions au garage)

Véhicules de courtoisie

Gain de temps dans vos déplacements et prise en charge rapide assurée par envoi de photos

01 57 42 57 42
01 48 44 00 88

43 Chemin des Vignes
93000 Bobigny



Maintien & Aide à domicile

- Personnes âgées
 - Familles, garde d'enfants
 - Situation d'handicap
 - Toilette, Ménage, Repassage ...
- Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris
Paris et Val de Marne **01 43 28 80 00**